



## AUTORISATION DE SORTIE DU VENDREDI POUR LES ELEVES INTERNES

Année scolaire 2024 2025

Pour tous les élèves internes de l'établissement, deux possibilités sont offertes :

- ➔ Sortir seul le vendredi après la fin du dernier cours avec l'autorisation des parents.
- ➔ Rester dans l'établissement jusqu'à ma venue.

**Merci de remplir et de renvoyer cette autorisation au Responsable de Vie Scolaire  
pour le vendredi 23 août 2024**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Responsable légal(e) de \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_

autorise ma fille - mon fils <sup>1</sup> à sortir seul(e) :

tous les vendredis après-midi à la fin des cours

tous les vendredis à \_\_\_\_\_

N'autorise pas ma fille - mon fils <sup>1</sup> à sortir seul(e) le vendredi après-midi.

Nous vous rappelons que cette autorisation signifie que votre enfant quittera l'établissement aux heures choisies ci-dessus et qu'il ne sera plus sous notre responsabilité.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU OU DES RESPONSABLES LÉGAUX